

# Quels impacts de l'assouplissement de la carte scolaire sur la ségrégation sociale au collège ?

## Tendances nationales et déclinaisons locales contrastées

**Comment la politique d'assouplissement de la carte scolaire et ses mises en œuvre locales ont-elles impacté la ségrégation sociale au collège ? La réponse à cette question se construit à partir de connaissances antérieures, de comparaisons statistiques et d'enquêtes de terrain. Quand la fréquence des dérogations accordées à l'entrée en sixième double en France entre 2006 et 2008, les ségrégations s'accroissent nettement aux deux extrémités de la hiérarchie sociale des collèges urbains. Y participe à la fois une fuite accrue et socialement inégale des collèges stigmatisés et l'usage encore plus massif du secteur privé par les familles les mieux dotées socialement, en réaction à l'essor des dérogations. Nous le vérifions encore plus nettement à partir d'enquêtes comparant les politiques locales et l'évolution contrastée des ségrégations scolaires à Lille et à Saint-Étienne sur plus de dix ans : l'amplification durable des scolarisations hors secteur alimente des processus cumulatifs de hiérarchisation et de stigmatisation de collèges aux effets délétères.**

### Choukri Ben Ayed

Professeur des universités en sociologie, GRESCO, Université de Limoges

### Sylvain Broccolichi

Maître de conférences en sociologie, RECIFES, Université d'Artois

### Brigitte Monfroy

Maître de conférences en sociologie, CLERSÉ, Université d'Artois

Favoriser l'accès des élèves de milieux populaires aux établissements les plus prisés et réduire ainsi la ségrégation sociale liée au secteur d'habitation constituaient les bénéfices annoncés par les promoteurs de la réforme de la carte scolaire de 2007. « *Si je souhaite aller progressivement vers la suppression de la carte scolaire, c'est précisément pour qu'il y ait moins de ségrégation* », déclarait Nicolas Sarkozy, dans sa lettre aux éducateurs du 4 septembre 2007. La question des effets de cette réforme sur les processus ségrégatifs au collège n'a pas été tranchée à ce jour. Certes, la plupart des travaux ont relevé des pertes d'effectifs déstabilisantes pour les collèges qui concentraient déjà les populations d'élèves les plus fragiles, en Réseau Ambition Réussite notamment. Mais si certains ont vite décelé des effets négatifs et pointé « *un phénomène de ghettoïsation* » dans des zones urbaines [1 à 4], d'autres ont davantage relativisé ce constat, en concluant à un impact plutôt neutre de l'accroissement des dérogations [5]. Selon nous, ces divergences peuvent être liées aux données mobilisées et surtout aux distinctions qui sous-tendent les compa-

raisons effectuées, qu'il s'agisse des distinctions opérées entre territoires, entre collèges, entre familles ou entre périodes considérées. C'est donc en spécifiant nos choix en la matière que nous précisons les effets de la politique d'assouplissement de la carte scolaire sur les processus ségrégatifs et la hiérarchisation sociale des collèges en milieu urbain.

Indépendamment de cette réforme, et avant elle, l'intérêt que nous portons à ce qui conditionne l'ampleur des processus ségrégatifs, a été stimulé par la découverte des liens importants qu'ils entretiennent avec les inégalités scolaires et la moindre réussite des élèves. Ces liens sont apparus dans les comparaisons internationales [6, 7], et précédemment aussi, quoique sous un autre angle, dans les travaux relevant la dégradation flagrante des conditions d'études associée aux processus cumulatifs d'évitement et de stigmatisation d'établissements scolaires [8]. Mais c'est surtout en étudiant les variations socio-spatiales d'acquis scolaires en France dans une recherche antérieure que nous avons mesuré l'importance de ces liens [9, 10, 11]. En particulier, nous avons constaté que les résultats des collégiens les plus inégaux

mais aussi les plus faibles (dans tous les milieux sociaux) se trouvaient au sein des départements urbains et des agglomérations où la hiérarchisation sociale et scolaire des collèges était la plus marquée [12].

### **L'assouplissement de la carte scolaire a-t-il modifié l'inégale répartition des élèves entre les collèges selon leur origine sociale ?**

L'apparente simplicité de la question ne doit pas masquer les limites des données mobilisables pour y répondre, la multiplicité des critères intervenant dans les distinctions à opérer (entre territoires, collèges, etc.) et le fait que la réponse elle-même peut varier selon les découpages choisis. C'est en fonction des connaissances déjà établies et des résultats de nos premières explorations que nous avons combiné des comparaisons statistiques à différentes échelles et des enquêtes de terrain. Ainsi, à l'échelle nationale, nous avons distingué les aires urbaines où le nombre de collèges rendait possible un développement des dérogations. Nous avons ensuite repéré les familles s'étant davantage déplacées après 2006 entre des collèges situés à des rangs différents de la hiérarchie sociale des recrutements – que ces changements traduisent directement un essor des dérogations ou qu'ils en résultent par le biais des réactions des familles dotées d'autres moyens de choisir leur collège public ou privé.

À côté de cette approche globale des effets agrégés de la réforme, nous nous sommes penchés sur les pratiques et processus en jeu dans deux sites urbains contrastés, étudiés de

longue date, situés dans les départements du Nord et de la Loire : ceux de Lille et de Saint-Étienne. Déjà avant la réforme, nous les avons identifiés comme deux cas extrêmes opposés sous le double rapport de la hiérarchisation sociale des collèges et des modes de régulation des flux d'élèves [10, 13]. À Lille, l'assouplissement de la carte scolaire était pratiqué bien avant la réforme de 2007, avec des taux élevés de dérogations à l'entrée en sixième et une spécialisation sociale des collèges très marquée dès le début des années 2000 [14]. Saint-Étienne se situe aussi dans un des départements qui a précocement expérimenté de nouvelles modalités de gestion des flux scolaires, mais en tablant sur une régulation concertée visant à préserver les équilibres entre offres scolaires [15] ; et nous verrons que les disparités sociales de recrutement entre collèges y sont restées parmi les plus basses de France. Au cours de la recherche, ces deux enquêtes de terrain et le repérage statistique des principales évolutions nationales (selon les unités urbaines, les départements et les secteurs d'enseignement), se sont avérés mutuellement éclairants. Nous les présenterons néanmoins dans des parties séparées, avant d'en dégager quelques enseignements convergents.

### **CONNAISSANCES ANTÉRIEURES, EXPLORATIONS ET CONSTATS D'ÉVOLUTION**

Devant la multitude des traitements possibles des données disponibles, ce sont les connaissances antérieures qui ont d'abord guidé nos

choix, en vue d'élaborer et de tester des hypothèses concernant les effets de la réforme. Celles qui ont inspiré nos premières opérations sont issues principalement de données statistiques et d'enquêtes en rapport avec les pratiques familiales de scolarisation. On sait que les scolarisations ailleurs que dans l'établissement public du secteur sont bien plus pratiquées par les familles du haut de la hiérarchie socioprofessionnelle : davantage dans l'enseignement privé pour les patrons, les cadres du privé et les travailleurs indépendants, et davantage dans un collège public hors secteur pour les cadres de la fonction publique et les professeurs. Avec d'importantes variations locales selon les contraintes spatiales, la hiérarchisation et le nombre des établissements accessibles, ces deux types de choix concernent en tout plus de 30 % des collégiens élèves en France (majoritairement dans l'enseignement privé) [16] ; dans ce vaste ensemble des scolarisations hors secteur, il faut bien comprendre que les dérogations n'ont qu'une part modeste (4 % des élèves de sixième en 2006, 8 % en 2008 et 2009). L'acceptation des dérogations étant incertaine, d'autres procédés paraissent en effet plus sûrs, pour les familles qui en ont les moyens, en particulier les transactions directes avec les chefs d'établissements privés, ou encore les « fausses adresses », beaucoup pratiquées dans les grandes agglomérations [17, 18].

Voilà pourquoi identifier les effets de la réforme de 2007 sur la répartition sociale des élèves entre les collèges ne pouvait se limiter à étudier les déplacements par dérogation dans l'enseignement public. Pour nous, cela impliquait de repérer l'ensemble bien plus large des mouvements provoqués

à cette occasion, selon les ressources et contraintes des familles d'élèves. On sait que l'éventail des collègues accessibles dépend d'abord du lieu d'habitation et des moyens de transport, des adresses qui peuvent être mobilisées dans les secteurs voulus, de « parrainages » parfois nécessaires [19], mais aussi des résultats scolaires qui conditionnent l'accès aux plus sélectifs d'entre ces collègues [17, 20]. Pour les parents concernés, il s'agit ensuite d'évaluer les bénéfices et les risques associés aux différentes alternatives en tenant compte des particularités de leur enfant, des exigences des différents établissements et des ressources familiales permettant d'y faire face<sup>1</sup>.

Ces difficultés d'évaluation liées aux conditions cognitives des choix, ainsi que le cumul des contraintes spatiales, financières, scolaires et familiales<sup>2</sup> expliquent ainsi la très inégale fréquence des scolarisations hors secteur selon les groupes sociaux [21, 22]. Si les parents les plus démunis des ressources utiles y recourent plus rarement, c'est que ces déplacements impliqueraient en général pour eux des trajets plus longs et relativement plus coûteux, ainsi que des démarches plus difficiles et au succès bien plus incertain que pour les mieux dotés. Ces derniers choisissent en effet plus facilement leur lieu d'habitation et leur collège en fonction d'un ensemble d'informations et de critères qu'ils maîtrisent davantage : tout concourt ainsi à ce qu'ils se concentrent dans les établissements et les classes qui bénéficient des meilleures réputations, et cet « entre soi » fait souvent partie de ce qu'ils recherchent particulièrement [19]. Comme dans le domaine résidentiel, on peut ainsi distinguer

une ségrégation choisie par ceux qui se situent en haut de la hiérarchie sociale, d'une ségrégation « subie » par ceux qui se concentrent dans les quartiers d'habitat social et leur collège de secteur<sup>3</sup> [18, 19, 23].

### Les hypothèses à tester

En fonction de tous ces repères, et à partir des premiers éléments recueillis sur nos terrains d'enquête, nous avons dégagé les hypothèses et questions suivantes. D'abord, l'essor des dérogations consécutif à la réforme n'aurait concerné principalement ni les familles les plus démunies, ni les mieux dotées (de moyens d'accéder au collège voulu), mais des familles « intermédiaires » de zones urbaines populaires visant un collège à plus haut recrutement que celui de leur secteur. De façon concomitante, les changements réels ou craints découlant de ces évolutions auraient incité les familles du haut de la hiérarchie sociale à davantage recourir au secteur privé.

Pour tester ces deux hypothèses, nous avons alors étudié l'évolution des parts des familles dans les strates socialement hiérarchisées des collèges (publics et privés) des zones urbaines et distingué trois catégories de familles. Les « très favorisées » sont celles qui sont dotées du maximum de ressources aidant les enfants à obtenir de bons résultats scolaires et à se concentrer bien plus que les autres dans les collèges du haut de la hiérarchie sociale des recrutements. À l'inverse, les « très défavorisées » sont celles dont les enfants ont les plus faibles résultats scolaires en moyenne et restent bien plus que les autres dans les collèges du bas de la hiérarchie sociale des publics

d'élèves. Ces concentrations et les raretés corrélatives aux deux extrêmes de la hiérarchie des collègues ont-elles été atténuées ou accentuées consécutivement à la réforme de 2007 pour ces deux catégories de familles ? Et qu'en est-il pour les familles « intermédiaires » majoritaires (troisième catégorie) ? C'est ce que nous avons cherché à savoir.

### Les principales évolutions repérables en France

Les données transmises par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) sur les dérogations détaillent leurs fréquences et taux de satisfaction par département et y distinguent les parents des secteurs en éducation prioritaire (EP), mais seulement pour les rentrées 2008 et 2009. Selon les départements, de 2 à 15 % des élèves de sixième ont ainsi obtenu une dérogation, et jusqu'à 50 % en EP au cours de ces deux années. En

#### NOTES

1. Ainsi, les exigences en vigueur dans certains établissements sélectifs poussent une grande partie des élèves à prendre des cours particuliers pour ne pas « décrocher » dans certaines matières. Ce type d'observations de terrain permet de comprendre pourquoi, dans le panel des élèves entrés en sixième en 1995, les enfants d'ouvriers avaient plus de chances d'obtenir un baccalauréat général dès 2002 en étant restés dans leur collège de secteur (de la sixième à la troisième), contrairement aux enfants de cadres [21].
2. Dans les plus précarisées socialement des familles nombreuses, les aînés étaient souvent chargés de s'occuper des écoliers plus jeunes de leur fratrie (ou parfois d'un grand-parent malade) dès leur sortie du collège [22].
3. Pour des discussions plus approfondies sur l'usage des notions de concentration, ségrégation, hiérarchisation et différenciation (sociale, résidentielle et scolaire), voir [24 à 27].

## Repérer l'évolution des ségrégations avant et après la réforme

Nous avons d'abord classé l'ensemble des collèges métropolitains (publics et privés sous contrat) selon leur composition sociale entre 2005 et 2009. Pour cet ensemble et divers sous-ensembles, le classement nous a permis de distinguer 5 strates hiérarchisées de collèges (correspondant chacune à 20 % des collégiens considérés sur la période 2005-2009). Nous avons ensuite étudié comment évoluait la répartition des différentes catégories de familles entre les différentes strates de collèges avant et après la réforme<sup>4</sup>.

### Procédé de classement des collèges

L'ensemble des collèges a été classé en fonction des catégories socioprofessionnelles (CSP) des responsables des élèves de chaque collège (nomenclature en 32 postes utilisée par l'éducation nationale), à partir de la base Scolarité. Pour le faire en tenant compte des (dés)avantages scolaires objectivement associés à ces CSP, chacune a été traduite par la note moyenne obtenue en France par cette catégorie d'élèves aux épreuves de mathématiques et de français du diplôme national du brevet (DNB) entre 2006 et 2009. La moyenne ensuite calculée par collège constitue un indice synthétique de composition sociale<sup>5</sup> qui permet de classer l'ensemble des collèges et d'y découper des strates hiérarchisées. Le découpage tient compte des CSP de tous les élèves de chaque collège sur l'ensemble de la période considérée : chaque strate comprend ainsi les mêmes collèges, quelle que soit l'année ou la catégorie de familles considérée. C'est ce qui permet d'étudier l'évolution des effectifs d'élèves en sixième et de la répartition des groupes de familles dans les différentes strates de collèges avant et après la réforme.

### Les trois groupes de familles distinguées

Nos hypothèses initiales et nos premiers constats nous ont conduits à distinguer :

- les familles « très favorisées » (21,3 % des collégiens en 2005) : le responsable de l'élève étant chef d'entreprise, cadre, profession libérale ou professeur (en activité ou retraité) ;
- les familles « très défavorisées » (12,8 % des collégiens en 2005) : le responsable de l'élève étant ouvrier non qualifié, chômeur n'ayant jamais travaillé ou inactifs divers (autre que retraités) ;
- les familles « intermédiaires » (66 % des collégiens en 2005) comprennent toutes les autres CSP : ouvriers qualifiés, employés, professions intermédiaires, petits indépendants (en activité ou retraités).

### Les moyens conjugués pour distinguer les évolutions liées au développement des dérogations et à leurs contre-coups : critères et comparaisons

- 1) Discontinuité des évolutions observées avant et après la réforme entreprise en 2007.
- 2) Comparaisons des évolutions constatées dans les aires urbaines comprenant à coup sûr plusieurs collèges publics (unités urbaines de plus de 20 000 habitants) et dans celles n'en contenant souvent qu'un ou deux (unités urbaines de moins de 20 000 habitants). Les évolutions liées à la réforme doivent être bien plus nettes là où les déplacements sont facilités par la pluralité des collèges.
- 3) Comparaisons des évolutions dans les strates des collèges publics et privés (ensemble et séparément).

**Tableau 1 - Évolution des dérogations entre 2006 et 2009, exprimées en pourcentage de l'ensemble des élèves de sixième**

	2006	2007	2008	2009
Élèves de sixième pour qui une dérogation était demandée	6 %	7 %	10 %	11 %
Élèves de sixième ayant obtenu une dérogation	4 %	6 %	8 %	8 %
Élèves de sixième en EP pour qui une dérogation était demandée			14 %	15 %
Élèves de sixième en EP ayant obtenu une dérogation			11 %	10 %

Champ : France métropolitaine.

Sources : estimations réalisées à partir des communiqués du ministère de l'éducation nationale (2006-2007) et de l'enquête de la DGESCO relative à la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire lors des rentrées 2008 et 2009<sup>6</sup>

France, globalement (*tableau 1*), les dérogations accordées ont doublé entre 2006 et 2008, avant de se stabiliser (tandis que les demandes continuaient d'augmenter).

Cette constance globale des volumes de dérogations après 2008 cache en fait d'importantes disparités locales d'évolutions des demandes et

surtout des taux de satisfaction des demandes d'évitement de collèges en éducation prioritaire selon les départements : car si les taux de satisfaction de ces demandes diminuent en moyenne, leur écart-type (entre départements) augmente au contraire en 2009. De fait, parmi ceux où les demandes continuent d'augmenter,

### NOTES

4. Toutes ces opérations ont été réalisées avec l'aide précieuse de Rémi Sinthon que nous remercions ici.

5. C'est bien un indice de composition sociale (et non de résultat scolaire) du collège car le calcul est fait à partir des moyennes nationales correspondant aux différentes CSP et non à partir des résultats réellement obtenus par les élèves du collège.

6. Nos informations sur les conditions dans lesquelles les données départementales avaient été obtenues par la DGESCO nous conduisent à parler d'estimations. C'est aussi ce qui nous a incités à arrondir les pourcentages obtenus à l'unité la plus proche, pour tenir compte du degré d'incertitude qui leur est attaché.

les taux de satisfaction restent supérieurs à 90 % en 2009 dans une quinzaine de départements, tandis qu'ils baissent fortement dans d'autres : de 51 % à 27 % à Paris, de 69 % à 48 % dans l'académie de Créteil, de 68 % à 44 % dans celle de Strasbourg entre 2008 et 2009, par exemple. Pourquoi les demandes d'évitement de collèges en éducation prioritaire ont-elles été satisfaites de façon aussi variable à la rentrée 2009 ? Quels effets perçus localement du développement des dérogations accordées aux deux rentrées précédentes ont conduit à inverser aussi radicalement la tendance en 2009 dans certains départements ? Nous reviendrons plus loin sur ces questions et sur l'explication officielle par le manque de places.

En ce qui concerne les principales évolutions repérables en France consécutivement à l'assouplissement de la carte scolaire, ces premiers constats incitent à distinguer la phase où les dérogations accordées augmentent rapidement (aux rentrées 2007 et 2008) et celle où cette augmentation prend fin. Et de fait, c'est surtout entre 2006 et 2008 qu'apparaissent des ruptures d'évolution témoignant d'une fuite accélérée des collèges du bas de la hiérarchie sociale des recrutements et d'une intensification des processus ségrégatifs. On le vérifie d'abord en comparant l'évolution des effectifs d'élèves dans les strates hiérarchisées de collèges, exprimés en pourcentage de l'effectif moyen (toutes strates confondues) pour neutraliser l'incidence des évolutions démographiques (*tableau 2*).

Les variations sont bien celles qu'on pouvait prévoir là où la pluralité de collèges publics facilite les déplacements (c'est-à-dire dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants) :

**Tableau 2 - Évolution du nombre moyen d'élèves de sixième par collège de 2005 à 2010 dans les deux strates extrêmes de la hiérarchie sociale des collèges (en pourcentage de l'effectif moyen pour l'ensemble des collèges)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants</b>						
Strate du haut	113 %	113 %	116 %	117 %	117 %	117 %
Strate du bas	91 %	90 %	87 %	85 %	84 %	84 %
<b>Dans les unités urbaines de moins de 20 000 habitants</b>						
Strate du haut	118 %	117 %	117 %	117 %	116 %	116 %
Strate du bas	89 %	88 %	87 %	88 %	88 %	87 %

Champ : France métropolitaine, collèges publics et privés.

Lecture : dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants, le nombre moyen d'élèves des collèges de la strate du haut correspondait à 113 % de l'effectif moyen de l'ensemble des collèges en 2005 et 2006 : il s'est ensuite élevé à 116 % en 2007 puis à 117 % en 2008 et est resté stable entre 2008 et 2010.

Source : Base SCOLARITÉ

désaffection accrue des collèges de la strate « du bas » de la hiérarchie sociale des collèges au profit de collèges à recrutement social plus élevé. Et c'est bien entre 2006 et 2008 que le processus s'accélère : les collèges de la strate du bas perdent 5 % de leurs élèves en deux ans (contre 1 % entre 2005 et 2006 puis entre 2008 et 2010), tandis que ceux de la strate du haut gagnent 4 % d'élèves durant ces mêmes deux années, alors que leur effectif est stable avant et après<sup>7</sup>. Le fait que ces évolutions très accélérées entre 2006 et 2008 soient consécutives à l'essor des dérogations est attesté aussi par leur absence dans les aires urbaines de moins de 20 000 habitants, où il n'existe souvent qu'un seul collège public.

### Ségrégations accrues durant la phase de développement des dérogations

C'est aussi durant ces deux ans d'essor rapide des dérogations que s'accroît nettement la ségrégation sociale des collégiens, ou autrement dit, leur très inégale répartition entre les cinq strates hiérarchisées de collèges. On le met en évidence en mesurant chaque année, pour

chaque catégorie de famille et pour chaque ensemble de collèges considérés, les rapports entre les effectifs d'élèves dans les strates du bas et du haut des collèges (où se cristallisent les ségrégations). D'emblée, ces rapports rendent bien visible le fait que les ségrégations sont plus marquées et plus variables dans les aires urbaines comprenant plusieurs collèges, notamment pour les **familles très défavorisées** (et pour les familles très favorisées, on le verra) : les élèves de ces familles sont en effet 8 à 9 fois plus nombreux dans la strate du bas que dans la strate du haut des collèges quand on considère l'ensemble des collèges situés dans les aires de plus de 20 000 habitants, alors que ce rapport R1 se situe entre 3 et 4 pour les collèges des aires de moins de 20 000 habitants (*tableau 3*).

La mise en indice (base 100 en 2006) de R1 aide ensuite à comparer les rythmes d'évolution. Ainsi, pour l'ensemble des collèges français, les

#### NOTE

**7.** Ce constat de baisse accélérée des effectifs dans la strate du bas de la hiérarchie sociale des recrutements des collèges concorde avec ceux qui ont été effectués à propos des collèges en ZEP et en ZUS [23] entre 2006 et 2008. Le taux annuel de diminution des effectifs y est 2 à 3 fois plus élevé que précédemment.

**Tableau 3 – Évolution du degré de ségrégation, exprimé par le rapport R1, selon les familles et les territoires entre 2005 et 2009**

	Rapport R1 brut				Rapport R1 en indice base 100 en 2006			
	2005	2006	2008	2009	2005	2006	2008	2009
<b>Les familles « très défavorisées »</b>								
France métropolitaine	6,1	6,1	6,7	6,9	100	100	110	112
Aires de plus de 20 000 habitants	8,0	7,9	8,8	9,1	101	100	111	115
Aires de moins de 20 000 habitants	3,6	3,5	4,0	3,9	99	100	108	106
<b>Les familles « intermédiaires »</b>								
France métropolitaine	1,44	1,40	1,42	1,43	103	100	101	102
Aires de plus de 20 000 habitants	1,64	1,56	1,54	1,54	105	100	99	99
Aires de moins de 20 000 habitants	1,09	1,08	1,13	1,14	101	100	104	105

Note : Le rapport R1 est obtenu en divisant l'effectif d'élèves de la strate du bas par celui de la strate du haut des collèges.

Champ : France métropolitaine, collèges publics et privés.

Source : Base SCOLARITÉ

élèves des familles « très défavorisées » étaient 6,1 fois plus nombreux dans la strate du bas que dans celle du haut en 2005 et en 2006, et ils sont devenus 6,7 fois plus nombreux en 2008, soit une augmentation de près de 10 % de R1 en seulement deux ans. Il augmente même de 11 % dans les aires urbaines de plus de 20 000 habitants entre 2006 et 2008 alors qu'il y avait légèrement baissé entre 2005 et 2006.

Les discontinuités constatées dans les rythmes d'évolution et dans les aires urbaines après 2006 suggèrent que cette accentuation des ségrégations pour les familles « très défavorisées » est liée à l'assouplissement de la carte scolaire. Deux facteurs l'expliquent plus précisément, au vu des répartitions détaillées selon les territoires et selon le secteur d'enseignement (voir Annexe p.55). D'une part, ces familles ont beaucoup moins quitté la strate du bas des collèges que les autres familles, même dans les aires de plus de 20 000 habitants, avec une baisse relative de seulement 0,4 % dans leur cas contre 8 % pour les « très favorisées » et 2,3 % pour les « intermédiaires » entre 2006 et 2008<sup>8</sup>. D'autre part, leur proportion y

a diminué de 11 % dans la strate du haut durant ces deux années, (alors qu'elle avait un peu augmenté entre 2005 et 2006). Toujours dans les aires urbaines de plus de 20 000 habitants, cette baisse est très marquée dans le secteur privé : la part des « très défavorisés » a en effet diminué de 20 % dans les deux strates supérieures des collèges privés (et il s'agit de collèges qui sont presque tous dans la strate supérieure de l'ensemble des collèges).

À quelques centièmes près, les élèves des **familles « intermédiaires »** restent une fois et demie plus nombreux dans la strate du bas que dans la strate du haut des collèges dans les aires de plus de 20 000 habitants entre 2006 et 2008, alors que ce rapport avait baissé de 5 % entre 2005 et 2006. S'il demeure ainsi constant entre 2006 et 2008 c'est parce que les inscrits dans les strates du haut et du bas baissent quasiment au même rythme. La baisse dans la strate du bas est imputable au développement des dérogations car elle concerne seulement les collèges publics, tandis que la baisse dans la strate du haut concerne surtout les collèges privés où la part des

familles intermédiaires s'est réduite : elle a baissé de 6,3 % entre 2006 et 2008 (alors qu'elle avait augmenté de 2 % entre 2005 et 2006). En résumé, les bénéfices retirés de l'assouplissement de la carte scolaire semblent inexistantes pour ces familles : la situation évoluait plus favorablement pour eux entre 2005 et 2006.

Les élèves des **familles « très favorisées »** sont finalement les seuls à avoir renforcé leur présence dans la strate du haut des collèges, où se situent 43,1 % d'entre eux en 2008 (contre 42,6 % en 2006) dans les aires de plus de 20 000 habitants. Et comme leur part dans l'ensemble des élèves de sixième est passé de 24 à 26 %, ils trustent 55,5 % des places dans les collèges de la strate du haut en 2008 (contre 52,4 % en 2006). Durant ces deux mêmes années, ce sont aussi

#### NOTE

8. Ces pourcentages de variation et les suivants mesurent des évolutions relatives de la part en pourcentage que représentent les élèves de la catégorie de famille considérée dans la strate de collèges considérée. Pour des raisons précisées dans la section suivante, les parts en pourcentage dont nous étudions ainsi l'évolution sont calculées en référence au total des élèves de la catégorie de familles considérée (et non au total des élèves de la strate de collèges considérée).



ceux dont la part relative diminue le plus vite (- 8 %) dans la strate du bas et diminue tout court dans la strate immédiatement supérieure. Ce sont enfin les seuls qui renforcent leur présence (déjà la plus élevée) dans le secteur privé. C'est d'ailleurs la principale voie par laquelle s'est réalisée leur concentration croissante dans la strate du haut des collèges après 2006. Les élèves de ces familles sont ainsi devenus près de 10 fois

plus nombreux dans la strate du haut que dans celle du bas des collèges en 2008 (contre 9 fois en 2006). L'augmentation accélérée de cet indicateur de ségrégation après 2006 est là encore d'autant plus clairement liée à l'assouplissement de la carte scolaire qu'elle est inexistante dans les aires de moins de 20 000 habitants (tableau 4).

Pour ces familles, l'augmentation du recours au privé était déjà net-

tement amorcée avant 2006. Ce qui change après la réforme, c'est que la baisse de leurs enfants inscrits dans les collèges publics touche plus systématiquement ceux des strates du bas : comme si l'évitement accru de ces collèges (surtout) par dérogations pour les autres familles, les avait incitées à en partir en bien plus grande proportion (vers l'enseignement privé principalement) après 2006.

**Tableau 4 - Évolution du degré de ségrégation « choisie » des familles très favorisées, exprimé par le rapport R2<sup>9</sup>, selon les territoires**

	Rapport R2 brut				Rapport R2 en indice base 100 en 2006			
	2005	2006	2008	2009	2005	2006	2008	2009
France métropolitaine	6,75	6,9	7,3	7,2	98	100	106	105
Aires de plus de 20 000 habitants	8,7	9,0	9,9	9,6	97	100	110	107
Aires de moins de 20 000 habitants	3,6	3,6	3,6	3,6	101	100	100	100

Note : le rapport R2 est obtenu en divisant l'effectif d'élèves de la strate du haut par celui de la strate du bas des collèges.

Source : Base SCOLARITÉ

## La vision des effets de la réforme dépend des découpages opérés

Sur la base de ces premiers constats, nous commençons à comprendre pourquoi certains travaux ne perçoivent guère d'impact de la réforme sur les disparités de recrutement entre collèges, à l'échelle de la France [5]. D'abord, les évolutions les plus nettes concernent des fractions extrêmes de la hiérarchie sociale des collèges et des familles qui ne sont pas systématiquement distinguées dans ces travaux (les ouvriers qualifiés et les retraités employés étant inclus dans une catégorie trop large de « défavorisés »). Ensuite, l'assouplissement de la carte scolaire n'a eu qu'un effet très limité dans les aires de moins de 20 000 habitants, qui scolarisent tout de même 40 % des collégiens. Enfin, à l'échelle de la

France, la consigne d'accorder plus de dérogations (dans la limite des places disponibles) n'a été assez systématiquement appliquée qu'entre 2006 et 2008, nous y reviendrons. Comme dans toute recherche de ce type, les relations mises à jour dépendent des connaissances qui inspirent les opérations effectuées, ainsi que des leçons tirées des premières explorations. En l'occurrence, savoir que les déplacements hors secteur tendent à s'effectuer vers des collèges à plus haut recrutement social mais de façon très différenciée selon les familles, nous a d'emblée incités à distinguer des strates hiérarchisées de collèges, et des familles dont la répartition entre ces strates évoluait différemment avant et après la réforme. Nous avons pu ainsi mesurer l'accélération du mouvement vers les collèges privés des familles très favorisées qui étaient restées dans un collège public

jusqu'à l'assouplissement de la carte scolaire.

Notre approche a ensuite tenu compte du constat d'évolutions démographiques extrêmement rapides (et opposées) pour deux des trois catégories de familles distinguées dans cette partie : ainsi, en seulement deux ans (entre 2006 et 2008) les effectifs d'élèves de sixième ont augmenté de près de 7 % pour les « très favorisés », et diminué de 15,6 % pour les « très défavorisés » (en France métropolitaine et dans les aires de plus de

### NOTE

9. À la différence du rapport R1 qui était obtenu en divisant l'effectif d'élèves (plus élevé) dans la strate du bas par celui dans la strate du haut de la hiérarchie sociale des collèges pour les catégories de familles précédentes, le rapport R2 est obtenu en divisant l'effectif (bien plus élevé) d'élèves dans la strate du haut par celui dans la strate du bas pour les familles très favorisées.

20 000 habitants<sup>10</sup> ! Les compositions sociales des collèges s'en trouvaient alors impactées autant, voire plus que par les différentiels de comportements des familles après l'assouplissement de la carte scolaire. C'est donc en examinant comment évoluait **la répartition entre les strates de collèges des élèves de chaque catégorie de familles** (indépendamment de son effectif global) qu'on a pu repérer plus distinctement l'accélération des processus ségrégatifs après 2006 ; bien plus qu'en étudiant l'évolution des disparités de recrutement entre collèges, comme nous l'avons prévu initialement, et comme ce sera fait davantage dans les parties suivantes.

Au vu des premiers résultats, et pour clarifier la question des effets de la réforme, il était important aussi de distinguer une phase d'application intensive des directives nationales marquée par le doublement des dérogations accordées (entre 2006 et 2008) et une phase durant laquelle la baisse (localement très variable) des taux de satisfaction des demandes stabilise le volume des dérogations accordées malgré la hausse des demandes. Quoiqu'un peu trop schématique, cette distinction aide en effet à comprendre pourquoi à l'échelle de la France, c'est surtout entre 2006 et 2008 qu'on observe une nette accentuation de la ségrégation sociale au collège en milieu urbain.

Dans les parties suivantes, nous irons au delà de ces constats nationaux de variations et entrerons davantage dans le vif des politiques locales menées avant et après la réforme de 2007, dans deux départements et deux sites urbains ayant fait l'objet d'enquêtes de longue durée. Les rapports R1 et R2 que nous avons utilisés précédemment pour mesurer les

ségrégations sociales entre collèges, nous permettent de préciser que les agglomérations de Lille et de Saint-Étienne correspondent à deux cas de figure absolument opposés.

Avec celles de Marseille et du Havre, l'agglomération de Lille est en effet une de celles où la ségrégation sociale au collège était déjà poussée jusqu'à son plus haut degré avant la réforme de 2007 [12, 24]. Ainsi, pour les familles « très défavorisées » comme pour les « très favorisées », les rapports mesurant la disproportion du nombre d'élèves entre la strate du haut et du bas des collèges s'y situaient déjà entre 12,5 et 14 en 2005 et 2006 : soit près de 50 % des élèves d'une catégorie de familles dans la strate du bas (ou du haut) et seulement 3 à 4 % dans la strate opposée. Dans le cas de Saint-Étienne, au contraire, ces rapports étaient parmi les plus bas de France : entre 2 et 3 en 2005 et en 2006 pour une moyenne en France métropolitaine située entre 6 et 7. Ces disparités sociales entre collèges exceptionnellement limitées pour une grande agglomération urbaine étaient d'autant plus remarquables que la ségrégation urbaine et résidentielle à Saint-Étienne est tout à fait « ordinaire », comme le montrent les travaux consacrés à la ségrégation spatiale et aux dynamiques métropolitaines<sup>11</sup> [25]. Caractériser les politiques locales qui ont contribué à engendrer ces deux cas extrêmes opposés de disparités sociales entre collèges avant 2007 sera donc tout aussi instructif que d'analyser les évolutions consécutives à la réforme, en vue d'éclairer ce qui conditionne l'évolution des ségrégations scolaires.

## LES EFFETS D'UNE POLITIQUE D'ASSOUPLEMENT ANCIENNE DANS LE NORD : UNE HIÉRARCHISATION EXACERBÉE DES COLLÈGES À LILLE

Le Nord est un des rares départements à avoir mis en œuvre de façon précoce des mesures d'assouplissement à la sectorisation à l'entrée en sixième. À ce titre, il

### NOTES

**10.** Dans la crainte d'une erreur, nous avons vérifié que ces évolutions démographiques surprenantes étaient cohérentes avec les données recensées et publiées par l'éducation nationale, indiquant effectivement une baisse de 30 % des élèves de sixième enfants d'inactifs entre 2006 et 2008. Dans quelle mesure ces évolutions rapides s'expliquent-elles par celles de la structure des emplois en France et des différentiels de fécondité selon les milieux, par la baisse des taux de redoublement en sixième, par des modifications affectant les codages des situations professionnelles durant cette période ? Ce point mériterait d'être élucidé.

**11.** Nous nous sommes référés notamment à la thèse de Louafi Bouzounia [25] qui porte sur l'évolution des formes urbaines et de la ségrégation spatiale dans les plus importantes aires urbaines françaises. Dans le groupe des trente plus peuplées, celle de Saint-Étienne se situe en position moyenne, entre le 15<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> rang (entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> rang dans le cas de Lille) pour les trois critères d'inégalité sociale et de ségrégation résidentielle distingués. En 2005 et 2006, elle est pourtant celle où la répartition des familles d'élèves entre les strates des collèges est la moins polarisée socialement, quasiment à égalité avec celle de Brest, Or, celle-ci est précisément la moins ségréguée sur le plan résidentiel des trente plus importantes aires urbaines comparées (donc au 30<sup>e</sup> rang), et ce, pour les trois critères retenus : inégalité entre ménages, inégalité entre quartiers et ségrégation spatiale. Cela signifie qu'à Saint-Étienne, la politique scolaire locale, fondée sur des coopérations de longue durée, a réussi à fortement atténuer la ségrégation sociale entre collèges qui aurait pu résulter des ségrégations socio-résidentielles entre quartiers.



peut être considéré comme emblématique des effets que revêt à long terme une telle politique en secteur urbain. Les mesures prises dès le milieu des années 1980 pour faciliter le choix d'un collège public hors secteur se voulaient une parade à la concurrence du secteur privé, très implanté dans le département<sup>12</sup>

**[14].** Cela explique qu'au milieu des années 2000, le département comptait un taux important de demandes de dérogation à l'entrée en sixième (11 %) et qu'environ 80 % de ces demandes étaient accordées. À partir de 2007, la mise en œuvre locale des nouvelles mesures d'assouplissement a renforcé la politique menée précédemment et s'est traduite par une augmentation sensible du taux de demandes de dérogation à l'entrée en sixième (à la rentrée 2008, ce taux se montait à 15 %) ainsi que du taux d'acceptation de ces demandes (90 %). En 2009 et 2010, le taux de demandes de dérogation continue de progresser un peu (respectivement 15,7 % et 16 %) tandis que le taux de satisfaction s'élève plus sensiblement (94 % en 2009, 97 % en 2010).

Cette politique place le Nord parmi les départements ayant un taux élevé de demandes de dérogation en 2008 et 2009. Mais la spécificité du Nord est que ce taux élevé est assorti d'un taux important de satisfaction de ces demandes<sup>13</sup>. Or, si ce dernier trait se retrouve dans d'autres départements, il s'agit presque toujours de départements ruraux, caractérisés par un nombre de demandes de dérogation assez faible (inférieur à 1 000). Le Nord est quasiment le seul département urbanisé à avoir ce profil-type, à savoir un nombre élevé de demandes de dérogation (presque 3 600) et un taux important de satisfaction de ces demandes.

## Des collèges déjà fortement hiérarchisés avant 2007

Pour saisir les effets de la politique d'assouplissement menée localement, il est peu pertinent de rester à une échelle départementale, tant on sait aujourd'hui que les pratiques de choix du collège se montrent surtout prégnantes en contexte urbain **[26]** et se trouvent exacerbées dans des configurations socio-urbaines spécifiques : lorsque l'offre scolaire locale est importante, diversifiée et facilement accessible, mais aussi lorsqu'elle est hiérarchisée et répartie dans l'espace résidentiel de manière inégale. La ville de Lille entre dans ce cas de figure : avec presque 270 000 habitants, elle compte en effet une forte densité de collèges publics et privés.

Nous avons montré dans d'autres travaux **[13, 24]** que l'assouplissement des contraintes de la sectorisation à l'entrée des écoles primaires et des collèges publics par les autorités locales depuis le milieu des années 1980, a eu pour principale conséquence d'instaurer à Lille dès la fin des années 1990, une forte hiérarchie et spécialisation sociales de l'ensemble des collèges. C'est dans un tel contexte que l'application locale de la réforme de 2007 est à inscrire et ses effets à analyser, en comparant notamment l'évolution de la composition sociale des établissements lillois entre 2001, 2006 et 2010. Dans un espace socio-scolaire caractérisé par l'importance des disparités sociales de recrutement entre les collèges, on interrogera notamment un des effets majeurs auquel la réforme de 2007 est supposée tendre, à savoir l'amélioration de la mixité sociale au sein des collèges.

## Quelle évolution de la composition sociale des collèges lillois entre 2001 et 2010 ?

À la rentrée 2001, la ville de Lille comptait 17 collèges<sup>14</sup> qui scolarisaient 8 602 élèves. Les 9 établissements publics (dont 4 en RAR) et les 8 établissements privés se partageaient presque à part égale le nombre de collégiens scolarisés (moins de 52 % dans le public, presque 49 % des collégiens dans le privé). Les caractéristiques des élèves accueillis dans ces établissements font nettement apparaître une hiérarchie en fonction de leur recrutement social, du plus élitiste au plus populaire<sup>15</sup> et permet le classement de ces collèges en trois catégories : ceux qui recrutent des élèves issus massivement des CSP supérieures<sup>16</sup>, ceux au recrutement plutôt mixte<sup>17</sup> et enfin ceux dont le recrutement est

### NOTES

**12.** Le secteur privé scolarise dans le département du Nord environ 22 % des élèves dans le premier degré et un tiers des élèves dans le second degré.

**13.** Un certain nombre de départements comme Paris, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes, les Hauts-de-Seine affichent un taux élevé de demandes mais ont un taux faible de satisfaction de ces demandes.

**14.** Suite à des fermetures, la ville de Lille ne compte plus que 15 collèges à la fin des années 2000.

**15.** Le collège le plus élitiste scolarise en 2001, 76,3 % d'élèves issus des CSP supérieures, et 2,9 % d'élèves des CSP populaires. Le collège le plus populaire recrute respectivement 5,3 % et 89 % de ces populations d'élèves.

**16.** Cette première catégorie d'établissements, au recrutement élitiste, scolarise plus de 60 % d'élèves des CSP supérieures. Elle comprend 4 collèges (3 privés et 1 public).

**17.** Ces collèges mixtes (6 collèges, 4 privés et 2 publics) comprennent entre 20 % et 45 % d'élèves des CSP supérieures et entre 20 % et 55 % des CSP populaires.

majoritairement populaire<sup>18</sup>. L'analyse de l'évolution du recrutement social de ces collèges de 2001 à 2010<sup>19</sup> nous amène à un premier constat : cette hiérarchie se maintient sur la période. Aucun collège ne change en effet significativement de positionnement, ni de catégorie. Pour autant, si, en première analyse, la composition sociale des collèges se montre assez stable, on peut néanmoins repérer des tendances assez nettes :

- les collèges les plus élitistes recrutent après 2006 davantage d'élèves issus des CSP supérieures (en moyenne + 8 %). Cela n'avait pas été le cas dans la période précédente : de 2001 à 2006, ces collèges voyaient leur proportion d'élèves des CSP supérieures diminuer au profit d'un recrutement plus important d'élèves issus des CSP intermédiaires ;
- les collèges mixtes ont plutôt tendance, et ce depuis 2001, à scolariser moins d'élèves parmi les CSP supérieures (- 3 %) et à augmenter leur effectif d'élèves issus des CSP populaires (+ 3 %) ;
- enfin, pour les collèges au public populaire, les données sont plus complexes à interpréter en raison des modifications importantes qu'a connues localement cette catégorie d'établissements (fermeture/ouverture, relocalisation et resectorisation). Il n'en reste pas moins que ces collèges voient leur situation peu évoluer sur la période : ils restent fortement ségrégués.

Toutefois, l'analyse de l'évolution du poids des différentes CSP au sein des collèges ne saurait suffire à rendre compte des changements intervenus. Pour identifier ces derniers, il faut simultanément prendre en considération les variations des effectifs des élèves dans ces éta-

blissements durant les années 2000. Dans un contexte de forte baisse démographique, les secteurs public et privé perdent des élèves entre 2001 et 2010, mais le secteur privé nettement moins (- 13,5 % des effectifs de 2001) que le secteur public (- 18,5 %). L'audience des collèges privés se renforce donc encore à Lille depuis le début des années 2000 pour accueillir aujourd'hui autant d'élèves que les collèges publics. Les établissements connaissent eux aussi des évolutions très contrastées. Les collèges au recrutement le plus élitiste, d'une taille déjà plus importante que les autres collèges au début des années 2000, constituent la seule catégorie d'établissements à augmenter leurs effectifs depuis ces dix dernières années (+ 6 %). Cette augmentation n'est réellement significative qu'à partir de 2008 pour le collège public lillois le plus élitiste, qui a perdu tous les ans de 2001 à 2007 des élèves et qui n'en regagne qu'à partir de 2008 (plus de 100 élèves de 2008 à 2010) et pour les collèges privés qui bénéficient d'un regain d'attractivité à partir de 2008. Ces collèges se présentent aujourd'hui comme les plus gros collèges de la ville de Lille (avec pour trois d'entre eux, des effectifs supérieurs à 700 élèves) et scolarisent en 2010 plus de 38 % des collégiens lillois contre 30 % en 2001.

Les collèges mixtes, qu'ils soient publics ou privés, perdent tous des élèves (jusqu'à 224 élèves). La seule exception est un collège public, qui échappe à cette évolution à cause de la fermeture de deux collèges voisins, mais ce, au prix d'une forte prolétarianisation de son recrutement. Cette catégorie d'établissements qui perd 8 % de ses effectifs de 2001,

scolarise en 2010 un tiers des collégiens lillois. Au regard des pertes d'effectifs et de l'augmentation des CSP populaires qu'ils connaissent, ces collèges tendent à être fragilisés par les évolutions en cours. Ils recrutent davantage parmi les CSP populaires ; les enfants d'ouvriers mais aussi ceux des inactifs y deviennent plus présents. Parallèlement, les collèges au recrutement populaire et presque tous labellisés RAR/Eclair ont vu leurs effectifs s'effondrer : ils perdent 38 % de leurs élèves par rapport à 2001. Le poids de ces collèges diminue sensiblement sur la scène locale où ils n'accueillent plus que 29 % des collégiens en 2010 contre 39 % en 2001. Cette diminution des effectifs s'accompagne d'une augmentation de la proportion des enfants d'inactifs (+ 20 % pour un collège) pour atteindre jusqu'à 45 % des effectifs dans plusieurs établissements.

## Une accélération des processus

De fortes disparités sociales de recrutement entre les collèges étaient déjà bien présentes à Lille avant 2007. L'augmentation sensible du nombre de dérogations n'a pas réduit ces disparités et n'a pas engendré davantage de mixité sociale au sein de ces collèges et ce malgré les projets. En effet, les mesures d'assouplissement de 2007 brise dans son élan une dynamique inter-institutionnelle dont le projet était de rétablir à Lille la mixité sociale au sein des collèges publics. Ce projet

### NOTES

**18.** Ces 8 collèges (2 privés et 6 publics) recrutent plus de 60 % de leurs élèves parmi les CSP populaires.

**19.** Cette analyse a été réalisée à partir de l'exploitation des bases de données IPES.

d'envergure consistant à relocaliser et resectoriser la plupart des collèges publics a vu la condition principale de sa réussite, à savoir une nouvelle sectorisation visant plus de mixité, impossible à respecter avec l'esprit des mesures de 2007. Tout incite à penser qu'elle a, au contraire, aggravé ces disparités en favorisant de gros flux d'élèves à partir de 2008. Il reste que les données dont nous disposons (l'enquête IPES et les découpages traditionnels par CSP) s'avèrent désormais trop grossières pour mesurer et identifier avec plus de précisions les changements en cours localement. Seule la construction d'autres outils, indiquant plus finement la situation socioprofessionnelle, familiale des élèves, leur origine ethnique et leurs résultats scolaires, pourra permettre d'aller plus avant dans l'analyse de ces évolutions.

Notre analyse montre néanmoins un processus déjà fortement engagé de désertion drastique des collèges au profil populaire et dans une moindre mesure des établissements au recrutement mixte. Ce processus est permis par la baisse démographique du nombre de collégiens qui libère des places dans les collèges au recrutement favorisé et par le renforcement d'une politique d'assouplissement qui favorise le déplacement des élèves. Loin d'affaiblir le secteur privé, ces mouvements contribuent à le consolider encore plus puisque les collèges privés les plus élitistes bénéficient d'une partie non négligeable de ces flux d'élèves.

Ces changements s'accompagnent d'une baisse sensible du nombre de collégiens scolarisés dans les collèges populaires qui ont désormais, pour la plupart, des effectifs inférieurs à 400 élèves. Cette faiblesse des effectifs

laisse entrevoir une forte dégradation de l'hétérogénéité du public accueilli dans ces collèges (qui concentre l'essentiel des enfants d'inactifs) à la fois sur le plan socioculturel mais aussi sur le plan scolaire. Or, on sait aujourd'hui que la réussite scolaire des élèves d'origine populaire est fortement corrélée à l'hétérogénéité du contexte de scolarisation [27]. Un tel constat nous amène à conclure à une accélération des processus de ségrégation scolaire et à une dégradation des conditions de scolarisation des collégiens d'origine populaire à Lille depuis le renforcement des mesures d'assouplissement de 2007.

L'exemplarité du cas lillois est de montrer que là où les disparités sociales de recrutement entre collèges sont fortes et anciennes, l'augmentation du volume des dérogations ne contribue pas à rétablir davantage de mixité sociale. Au contraire, cette augmentation contribue à rendre croissants les écarts entre deux catégories de collèges : ceux qui concentrent de plus en plus une population d'élèves socialement très privilégiée et ceux qui scolarisent les publics les plus démunis, au risque d'une marginalisation croissante de ces derniers.

### LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DANS LA LOIRE ET À SAINT-ÉTIENNE : UNE ACCÉLÉRATION DE PROCESSUS SÉGRÉGATIFS JUSQUE-LÀ CONTENUS

L'enquête menée dans le département de la Loire s'attache à saisir le double aspect de la réception de la politique d'assouplissement de la carte scolaire de 2007 et de ses effets sur la composition sociale des

établissements, notamment pour la période 2006-2008. Le dispositif d'enquête a consisté, outre l'analyse des données statistiques, en une série d'entretiens auprès des principaux de collèges, d'un coordinateur de réseau d'éducation prioritaire (REP) de la ville de Saint-Étienne, du directeur du service éducation du Conseil général, de l'inspecteur d'académie adjoint en charge de l'orientation<sup>20</sup>, des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) et des représentants d'associations de parents d'élèves.

### La Loire : un département « test » ?

Le département de la Loire présente une double particularité qui intéresse ici particulièrement l'enquête. Il figurait dès 1984 parmi les départements retenus pour la mise en œuvre de la première expérimentation d'assouplissement de la sectorisation scolaire proposée par le ministre Alain Savary<sup>21</sup>. Les témoignages d'acteurs locaux nous ont ainsi aidés à mettre en perspective les spécificités de la politique d'assouplissement de 2007, au regard de celle de 1984, à partir de leur expérience de ces deux politiques. Le département a aussi fait l'objet d'investigations approfondies durant la décennie précédente, dans le cadre d'une recherche consacrée aux inégalités socio-spatiales d'éducation en France [11, 12, 15]. L'intérêt porté à ce département provenait du constat suivant : il faisait partie des

#### NOTES

20. Ce dernier était déjà en poste lors de l'expérimentation de 1984 et a connu la transition avec l'assouplissement de 2007.

21. Avec ceux de l'Ille-et-Vilaine, de la Côte-d'Or et des agglomérations de Dunkerque et de Limoges.

trois départements français où les acquis scolaires des élèves étaient les plus nettement supérieurs aux résultats attendus en fonction de leurs caractéristiques sociales (à l'entrée et à la sortie du collège). Et parmi ces départements « en sur-réussite scolaire », il était le seul à contenir une grande agglomération de plus de 200 000 habitants, en l'occurrence Saint-Étienne.

La recherche a permis de mettre en exergue les propriétés du département et de sa ville principale, tant en ce qui concerne ses caractéristiques morphologiques (structure de l'habitat, caractéristiques de l'offre scolaire locale, de la composition sociale des établissements) que scolaires (niveaux d'acquisitions scolaires et écarts de réussite dans et entre les établissements). Au début des années 2000, la quasi-totalité des collèges de la Loire avait obtenu des résultats scolaires plus élevés qu'attendu, et en particulier tous ses collèges en éducation prioritaire [15]. Parmi les particularités locales qui rendaient intelligible cette situation scolaire remarquable<sup>22</sup> dans un département plutôt paupérisé, deux sont en rapport avec la thématique de cet article. La première illustre un constat plus général de cette recherche : la réussite départementale était associée à un constat de faibles disparités de recrutement entre collèges, y compris dans l'agglomération de Saint-Étienne (dans un contexte urbain lui-même moyennement clivé socialement) [10]. La seconde expliquait en grande partie la première : dans le cadre de l'expérimentation évoquée précédemment, la politique scolaire locale visait prioritairement à préserver les équilibres entre les offres scolaires et à éviter les processus de ghettoïsa-

tion les plus graves par une limitation des dérogations et une redéfinition des périmètres de recrutement des établissements. Cette politique était menée au sein d'une instance de concertation associant l'ensemble des chefs d'établissement :

*« On a considéré que les chefs d'établissement n'étaient pas subordonnés à l'administration. Ils en faisaient partie et ils étaient impliqués à part entière dans les circuits de décision. »* (IA adjoint chargé de l'orientation).

Cette politique vertueuse a permis d'éviter que ne s'active la « pompe » de l'évitement scolaire et l'installation d'un clivage trop marqué entre les établissements en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. Cette politique a produit des effets visibles à l'exception cependant d'un établissement classé Ambition réussite, situé dans l'un des quartiers les plus populaires de la ville, et le plus excentré géographiquement. Cet établissement, déjà fragilisé avant la réforme de 2007, l'a été beaucoup plus fortement dès lors que les autorités scolaires locales ont suivi les directives nationales d'accorder le maximum de dérogations.

### **D'un dispositif d'assouplissement à l'autre : des contrastes marqués**

Au cours des entretiens, les oppositions entre les politiques d'assouplissement de 1984 et de 2007 étaient très marquées. Celle de 1984 avait reçu un accueil favorable dans la mesure où l'inspection académique appréciait de disposer de marges d'action nouvelles pour redresser un parc scolaire déstructuré et déstabi-

lisé par des baisses démographiques répétées. À l'opposé, la politique de 2007 est apparue comme une figure imposée « par le haut » sans justification scolaire réelle au plan local et trop teintée d'enjeux jugés « électoralistes ». À la logique consensuelle du dispositif de 1984, s'oppose ainsi une logique conflictuelle de celui de 2007. La contradiction principale repose sur le sentiment du caractère peu réaliste de la politique d'assouplissement menée par Xavier Darcos (puis par Luc Chatel). Accorder satisfaction à toutes les familles demandeuses n'apparaît pas en soit irréaliste mais constitue en revanche une source considérable de problèmes et de complications. Le risque principal perçu est celui de mettre en péril les acquis de la phase antérieure de limitation des phénomènes d'évitement scolaire et de concentration des difficultés dans les mêmes établissements.

#### **NOTE**

**22.** Avec Brest et Dijon, Saint-Étienne est une des grandes agglomérations où les disparités sociales entre collèges sont minimales, et où les élèves ont systématiquement des résultats supérieurs à la moyenne française de leur groupe social aux épreuves du DNB. Les résultats sont au contraire systématiquement inférieurs aux moyennes nationales dans les agglomérations les plus ségréguées comme celles de Paris, Lille, Marseille ou Le Havre [25]. Dans les deux configurations opposées, les écarts aux moyennes nationales sont beaucoup plus importants pour les élèves des familles socialement les plus défavorisées, plus dépendantes de la qualité locale des conditions de scolarisation.

## Les enjeux de la régulation des flux scolaires : un intérêt supérieur ?

Pour bien comprendre les motifs de ces craintes, rappelons que l'assouplissement de 1984, dans ce département, n'était pas appréhendé comme permettant d'instaurer un libre choix de l'école. Il consistait surtout à recomposer l'offre scolaire locale, à redéfinir les périmètres de recrutement en lien avec les évolutions démographiques de la ville de Saint-Étienne et plus largement de l'ensemble du département. Mener une telle politique, sans possibilité de contrôle des affectations scolaires, s'avérait illusoire. Certes, une certaine souplesse était accordée aux familles dans le choix de leur affectation, mais à condition que ces migrations volontaires accompagnent le mouvement d'ensemble de recomposition de l'offre éducative locale.

À ce titre, il n'est pas inutile de souligner que les responsables scolaires locaux ont acquis une certaine expérience dans la gestion quotidienne des demandes de dérogations et dans leurs relations aux familles. La posture initiale fut celle du refus au motif du manque de place. Même si cet argument n'était pas toujours conforme à la réalité, il apparaissait comme le plus acceptable pour de nombreuses familles. Les affectations hors secteur se négociaient à la marge dans le cadre des procédures de recours, ce qui en limitait de fait l'importance :

- « Le public on leur disait, vous pouvez demander mais il faut être réaliste, vous n'aurez pas forcément satisfaction parce que y'aura pas les places, parce qu'on ne peut pas pousser les

murs, parce que ceci parce que cela. Cela c'est quelque chose qu'ils acceptaient mais si la réponse que l'on faisait sur le plan administratif c'était, vous n'avez pas satisfaction parce que vous n'avez pas le droit de demander cet établissement, ça paraissait de moins en moins acceptable. » (IA adjoint chargé de l'orientation) .

- « On a été extrêmement attentif à la relation avec les familles sur le plan du traitement du contentieux éventuel. On imaginait bien qu'en mettant en place ce système où chacun pouvait demander, on allait avoir un accroissement des demandes et qu'on en refuserait davantage. Il faudrait alors discuter avec les gens pour leur expliquer. » (IA adjoint chargé de l'orientation).

Ces éléments permettent de mieux comprendre les griefs formulés à l'égard du dispositif de 2007 qui perturbe l'équilibre antérieurement instauré entre l'administration et les familles, alors que selon les acteurs locaux « on n'était pas loin du meilleur compromis possible », notamment pour préserver la mixité sociale dans les établissements. Le principe des dérogations accordées dans la limite des places disponibles « bouleverse tout le système ». La légitimité décisionnelle des acteurs scolaires leur paraît ainsi remise en cause ainsi que leur connaissance des risques encourus, et des moyens de les neutraliser, grâce à l'expérience acquise du dispositif antérieur :

« À ce moment là, on renonce au discours sur la mixité sociale, on supprime carrément les secteurs et cela revient à généraliser le privé sous contrat. » (IA adjoint chargé de l'orientation).

Ce sentiment de dépossession était partagé par les chefs d'éta-

blissement. L'une des conséquences de la mise en œuvre de la politique d'assouplissement de 2007 fut en effet la suppression de l'instance de concertation des affectations scolaires à laquelle ils étaient très étroitement associés. Leur mise à l'écart du processus décisionnel a été très mal perçue et de nature à susciter de nombreux doutes sur les objectifs réels et l'efficacité de la réforme. Le sentiment de mise à l'écart était également très présent chez les représentants des parents d'élèves interrogés et les délégués départementaux de l'éducation nationale qui déploraient notamment l'absence de diffusion des données relatives à l'assouplissement dans les instances de concertation locale : nombre de dérogations formulées, accordées, établissements concernées.

### De la limitation de l'évitement scolaire à un accroissement significatif des dérogations accordées

Les craintes formulées par nos interlocuteurs à l'endroit de cette politique sont-elles fondées ? Pour le savoir, nous avons retenu la temporalisation précisée dans la première partie de l'article en distinguant la période antérieure à 2006 et celle de 2006-2008. Avant 2006, la politique scolaire locale consistait à limiter l'ampleur des dérogations. En 2008, la fréquence des demandes de dérogation est très légèrement inférieure à celle observée au plan national (8,4 % dans la Loire et 9,9 % pour la France) ; les taux d'acceptation sont en revanche bien plus élevés (87,4 % contre 78,5 % pour la France). Les autorités scolaires locales ont donc



bien suivi les prescriptions officielles.

L'un des effets directement repérables de ce changement de la politique locale concerne le collège Ambition réussite auquel nous avons fait référence plus haut et localisé dans la ville de Saint-Étienne. Il s'agit en effet de l'établissement qui a perdu le plus d'élèves sur tout le territoire national depuis la mise en œuvre de la politique d'assouplissements de 2007. Dès la rentrée 2008, il perd 60 % de ses effectifs à l'entrée en sixième. À la rentrée 2009, 90 % des familles d'élèves ont formulé une demande de dérogation de départ pour aucune demande d'arrivée : la presque totalité des élèves a donc souhaité le quitter. Si en 2008, 82 % des demandes de dérogations ont été satisfaites, elles n'étaient plus que 47 % en 2009, comme si les autorités scolaires locales avaient perçu les risques élevés d'une baisse irrévocable des effectifs quant à la « survie » de cet établissement.

La situation singulière de cet établissement éclaire les contradictions et les risques encourus par ce type de politique d'assouplissement qui impose de façon rapide et unilatérale un nouveau cadre d'action. Cet établissement Ambition réussite, déjà fragilisé avant la réforme, tentait de faire face aux stratégies d'évitement et de contournement de la part de nombreuses familles. Bien qu'en difficulté, il n'était cependant pas décroché au plan des résultats scolaires tant localement que nationalement. Il ressortait de nos enquêtes une mobilisation des équipes éducatives et des autorités locales visant à « contenir » les fuites. Si ces dernières n'ont pas opté pour la fermeture de cet établissement, c'est parce que sa situation géographique, au cœur d'un quartier

fortement peuplé et très excentré du centre ville, rendait impossible ce type de décision. La rupture observable à partir de 2007 change considérablement la donne alors que les propriétés morphologiques du site n'ont pas changé et que toute perspective de fermeture est toujours exclue. Face à l'afflux des demandes de dérogations, et à l'injonction de les honorer plus massivement, les responsables scolaires locaux semblent perdre le contrôle de la situation.

Le seul levier demeurant à leur disposition est le refus des nouvelles demandes de dérogation. C'est ainsi que les élèves ciblés par la réforme (boursiers, scolarisés dans les quartiers populaires), se retrouvent en situation d'être plus fortement exposés à des risques de refus. S'agissant des autorités scolaires locales, elles se trouvent à faire face à une situation de tension inédite et largement amplifiée par rapport aux périodes précédentes, mais avec des marges de manœuvre plus limitées. In fine, le fait d'honorer les prescriptions nationales en matière d'assouplissement a produit une certaine frustration locale, sans avoir résolu les difficultés durablement installées sur ce site.

### **Un accroissement rapide de la polarisation scolaire entre 2006 et 2008**

Au delà de cet établissement emblématique, les effets de la réforme de l'assouplissement de la carte scolaire se font ressentir à une échelle beaucoup plus large. On observe en effet une rupture brutale dans la composition sociale des établissements et l'installation d'un processus ségrégatif pour la période 2006-2008.

Alors que la représentation des élèves très favorisés dans les collèges de la tranche supérieure des collèges de la ville de Saint-Étienne (public et privé confondus) avait tendance à décroître entre 2005 et 2006, passant de 28 % à 27 %, elle progresse significativement entre 2006 et 2008, passant à plus de 32 %. Cette augmentation de la part des élèves issus de catégories très favorisées est corrélative de la baisse brutale de celle des élèves défavorisés, qui passe de 17 % en 2006 à 7 % en 2008 ; cette baisse est d'autant plus notable qu'elle était précédée d'une hausse entre 2005 et 2006 (de 14 % à 17 %).

À la lumière de ces informations, deux constats s'imposent. Nous avons bien confirmation que la politique de régulation des affectations scolaires menée avant 2007 avait produit des effets non négligeables en termes de mixité sociale au sein des établissements scolaires. En effet, si les collèges de l'agglomération de Saint-Étienne comptaient peu d'établissements fortement ségrégués, la mixité sociale dans les établissements de la ville continuait à progresser régulièrement. Le second constat est que l'impact de la politique d'assouplissement de 2007 est loin d'être neutre : il contribue fortement à polariser et à hiérarchiser les établissements comme le montre l'exemple de ceux de la tranche supérieure dans lesquels la part des élèves d'origine défavorisée a fortement régressé. Ces phénomènes sont en tous points contraires aux objectifs affichés par la réforme, à savoir le désenclavement scolaire des élèves les plus précaires.

Comment se traduisent ces mouvements dans l'enseignement public et privé ? Ils sont plus marqués dans l'enseignement public que le privé.



Alors que les élèves d'origine très favorisée représentaient 32 % des effectifs dans les deux collèges privés de la tranche supérieure en 2006, ils en représentent 35 % en 2008. Dans ces mêmes établissements, les élèves défavorisés représentaient 20 % des effectifs en 2006, ils n'en représentaient plus que 15 % en 2008. Dans l'enseignement public, la part des élèves de catégorie favorisée scolarisés dans le collège public du haut de la hiérarchie est en augmentation entre 2006 et 2008, passant de 24 % à 27 %. Quant aux élèves de catégorie défavorisée, leur représentation recule très brutalement, passant de 11 % en 2006 à 5 % en 2008.

## CONCLUSION

Cet article visait en premier lieu à éclairer les conséquences de la politique adoptée en 2007 sur la hiérarchisation sociale des collèges, et au delà, à mieux comprendre ce qui conditionne le développement des ségrégations scolaires en milieu urbain. Les connaissances déjà établies nous ont guidées dans l'élaboration des catégories d'analyse et des distinctions initialement opérées (entre territoires, familles et collèges), tout comme dans nos choix concernant les deux sites urbains étudiés plus en détail. Des principales évolutions repérées dans l'ensemble des aires urbaines et analysées plus précisément à Lille et à Saint-Étienne, nous pouvons maintenant dégager quelques enseignements et hypothèses soumis ici à la discussion.

### La ségrégation sociale au collège varie en fonction des politiques urbaines et scolaires

Un premier résultat ne fait que confirmer et prolonger un constat récurrent des recherches portant sur les ségrégations urbaines et scolaires : les disparités sociales observées dans la répartition des élèves entre les collèges des zones urbaines sont sujettes à d'importantes variations spatiales et temporelles. Elles varient pour une part en fonction des contraintes spatiales et des ségrégations résidentielles, mais sont loin d'en résulter mécaniquement et de façon stable. Elles peuvent au contraire s'accroître fortement sous l'effet de pratiques d'évitement socialement différenciées (et de processus cumulatifs de stigmatisation) que les administrations locales laissent se développer [2, 13] ; en de plus rares cas, elles peuvent aussi être régulées et réduites [10, 15]. C'est ce qu'illustrent de façon saisissante les deux sites contrastés que nous avons étudiés, dans les départements du Nord et de la Loire.

La ségrégation sociale était déjà poussée à l'extrême en 2006 dans les collèges lillois, sous l'effet conjoint d'une assez forte ségrégation urbaine et d'un développement ancien des pratiques dérogatoires. À l'inverse, l'exceptionnelle mixité sociale des collèges stéphanois observée jusqu'en 2006 était le fruit conjugué d'une moins forte ségrégation urbaine et d'une politique concertée de régulation soucieuse de préserver des offres scolaires équilibrées. Or, les indices de ségrégation sociale au collège doublent précisément à Saint-Étienne entre 2006 et 2008, quand la

réforme de 2007 met fin à l'ancien mode de régulation des dérogations. De même, à l'échelle de la France, c'est précisément quand les dérogations accordées doublent (entre 2006 et 2008), que les processus ségrégatifs s'accroissent nettement et spécifiquement dans les aires urbaines qui contiennent un nombre conséquent de collèges. Une telle accélération sur deux ans ne peut s'expliquer par de seules dynamiques urbaines : elle indique clairement qu'on est ici face à des processus spécifiquement scolaires liés à la réforme.

Les ségrégations sociales entre collèges urbains sont donc en grande partie produites par les scolarisations hors secteur, quand ces pratiques socialement différenciées concernent des proportions élevées de familles. Les politiques urbaines ne peuvent donc espérer « déségréguer » les collèges sans le secours de politiques scolaires poursuivant le même objectif.

### Les effets de la réforme entre 2006 et 2008 : ségrégations accrues aux deux extrémités de la hiérarchie des collèges

Pour sa part, la politique d'assouplissement de 2007 a produit des effets prévisibles (au vu des connaissances antérieures), mais diamétralement opposés aux objectifs de réduction des ségrégations qui tendaient à la justifier. Elle a provoqué une fuite accélérée des collèges du bas de la hiérarchie sociale des recrutements qui a contribué à les stigmatiser et à les déstabiliser encore davantage. Comme de plus ces derniers ont été fuis plus systématiquement par les

familles les mieux dotées des moyens de choisir leur collège (pas seulement par dérogation), les familles les plus démunies s'y sont trouvées concentrées et ségréguées encore davantage. Ce phénomène s'est trouvé en partie masqué par la forte baisse démographique des inactifs et des ouvriers non qualifiés parmi les responsables des élèves répertoriés en France, précisément entre 2006 et 2008 (voir note 6 p. 42). Mais durant cette période, indéniablement, les élèves de ces familles sont restés dans les collèges les plus en difficulté bien plus que les autres.

L'accentuation des processus ségrégatifs était toute aussi prévisible à l'autre extrémité de la hiérarchie sociale des collèges, dans la strate où près de la moitié des collèges relèvent de l'enseignement privé. En effet, comme nous l'avons rappelé au début de cet article, l'accès à ces établissements dépend des ressources familiales qui conditionnent à la fois le lieu d'habitation, la qualité du dossier scolaire de l'élève et les autres atouts permettant de se faire accepter dans les établissements les plus prisés. Rien d'étonnant donc à ce que dès les premières mesures d'extension des dérogations, les parents soucieux de préserver un certain « entre soi » et dotés des ressources-clés, aient davantage délaissé les collèges publics (hormis ceux du haut de la hiérarchie) au profit de collèges privés. Ils y ont alors davantage trusté les places au détriment des moins favorisés et des socialement « intermédiaires », notamment dans les deux strates supérieures de la hiérarchie sociale des collèges privés des grandes agglomérations.

### **En éducation prioritaire, des demandes plus nombreuses et moins satisfaites, surtout après 2008**

Les élèves boursiers étaient supposés faire partie des premiers bénéficiaires de la réforme. En réalité, alors qu'ils représentent plus de 20 % des collégiens en 2008 et 2009, à peine 8 % des demandes et 9 % des dérogations accordées en sixième, les ont concernés. Les contraintes spatiales, culturelles et financières qui pèsent sur leurs familles n'ont visiblement pas été corrigées par la mesure d'assouplissement de la carte scolaire. Les difficultés à maîtriser les diverses étapes des choix et procédures de dérogation et l'absence de familiarité avec l'administration scolaire ont pu ainsi limiter l'ampleur des demandes.

Mais alors que les boursiers sont nombreux dans les secteurs en éducation prioritaire, les demandes de dérogations à l'entrée en sixième y ont tout de même été plus fréquentes qu'ailleurs en France : près de 15 % contre à peine 10 % hors éducation prioritaire. Elles ont été aussi de moins en moins satisfaites, notamment après 2008. Ainsi, les taux de satisfaction des demandes d'évitement de collèges en éducation prioritaire sont passés de 51 % à 27 % à Paris, de 55 % à 31 % dans le Bas-Rhin et de 63 % à 36 % en Seine-Saint-Denis de 2008 à 2009 (alors que la moyenne nationale passait de 75 % à 71 %). Dans un cas observé, les processus cumulatifs de fuite et de stigmatisation du collège ont entraîné à la rentrée 2009 une hausse record des demandes d'évitement... qui ont alors été très peu satisfaites. Car même arrivé au stade

où une majorité des parents veulent éviter leur collège de secteur, le projet de sa fermeture se heurte souvent à divers écueils (et de longues années durant, d'après nos observations) : difficultés de déplacement pour une partie des familles, insuffisance des équipements voisins, absence d'accord entre toutes les administrations concernées, etc. [10, 15]. Une grande partie des demandes de dérogations sont dès lors refusées afin de limiter les dysfonctionnements liés à un trop petit nombre d'élèves dans ces collèges déjà fragilisés. Les parents d'élèves des secteurs les plus dégradés se trouvent ainsi les plus exposés aux refus de leurs dérogations et les moins armés pour les contester ; leurs soupçons d'une discrimination sont alors attisés lorsqu'ils voient des familles dotées d'autres attributs éviter le collège qui leur est « réservé » [3].

Les dégradations et impasses associées à ces processus cumulatifs ont été assez vite perçues par certaines administrations locales chargées d'instruire les dérogations. De façon préventive ou purement réactive (pour limiter les dysfonctionnements associés à de trop faibles effectifs d'élèves dans les collèges des quartiers d'habitat social), elles ont alors refusé une grande partie des dérogations ; et elles ont en général préféré le justifier par le manque de places dans les collèges demandés. En réalité, ceux qui veulent quitter leur secteur en éducation prioritaire demandent rarement un des collèges situés tout en haut de la hiérarchie départementale. Or, seuls ces collèges, en tout petit nombre, atteignaient véritablement les limites de leurs capacités d'accueil d'après toutes les données détaillées que nous

avons pu consulter, y compris dans un département où les taux de satisfaction des demandes étaient inférieurs à 50 %. L'accueil apparaissant au travers des données était plutôt en rapport avec l'évolution que nous avons relevée à l'échelle nationale entre 2006 et 2008 : celui d'importantes baisses d'effectifs des collèges en éducation prioritaire consécutivement à l'essor des dérogations accordées.

### D'autres perspectives à construire

Toutes ces observations confortent le résultat déjà bien établi selon lequel les élèves des familles les moins dotées de ressources culturelles et financières restent les plus affectés par les dysfonctionnements institutionnels, les disparités d'offres scolaires et les aléas des politiques locales. Réduire les ségrégations et favoriser l'accès de tous les élèves à des conditions d'études plus satisfaisantes implique d'élargir la pers-

pective. En la matière, l'expérience de la réforme de 2007 a eu au moins un mérite : celui de montrer que l'extension des dérogations contribue à intensifier les autres pratiques de choix socialement différenciées des familles et ne fait que polariser davantage les établissements publics et privés. Grâce à elle, on comprend à quel point il est illusoire d'escompter réduire ainsi les disparités sociales entre établissements scolaires, tant l'évolution de ces disparités dépend de déplacements des élèves qui ne s'effectuent pas principalement par dérogation, notamment entre enseignement public et privé.

Même si les privilèges dont jouit l'enseignement privé pour sélectionner ses élèves étaient atténués, ce qui semble peu probable, les moyens de choisir son collège demeuraient chroniquement liés aux ressources familiales (cognitives, sociales, financières, etc.), ne serait-ce que par le biais du lieu d'habitation et des moyens de transport. En consé-

quence, combattre l'essor des processus ségrégatifs impliquerait surtout de supprimer ou au moins d'atténuer les raisons de fuir les collèges publics de secteur populaire ; et comment y parvenir si ce n'est en y assurant de meilleures conditions d'études, moins troublées par les problèmes associés à l'échec scolaire et à l'instabilité des équipes ? Autrement dit, une politique éducative soucieuse de réduire les ségrégations et les inégalités scolaires ne peut se limiter à agir sur les conditions de circulation des élèves entre les établissements. Elle se doit de reposer avant tout sur d'autres considérations, relatives notamment à la formation et à l'accompagnement des équipes pédagogiques ainsi qu'aux modalités pertinentes d'action pédagogique et d'encadrement des élèves conçues pour favoriser l'entrée de tous dans les apprentissages. L'ensemble de ces questions engage directement le niveau national et interroge les politiques éducatives dans leur globalité. ■

## Annexe

### Répartition des collégiens entre 5 strates hiérarchisées de collèges pour 3 catégories de familles\* en 2005, 2006 et 2008

Les 5 strates hiérarchisées de collèges (comprenant 20% des collégiens chacune sur la période 2005-2009)	Familles très défavorisées			Familles très favorisées			Familles intermédiaires		
	2005	2006	2008	2005	2006	2008	2005	2006	2008
<b>France entière</b>									
Strate du haut	6,9	7,0	6,5	43,8	43,6	43,8	14,7	14,8	14,4
Strate intermédiaire haute	11,8	11,6	11,6	22,9	23,1	23,2	20,2	20,3	20,5
Strate médiane	15,9	15,9	15,9	15,5	15,7	15,7	21,9	22,1	22,1
Strate intermédiaire basse	22,8	22,6	22,8	11,4	11,3	11,3	22,3	22,1	22,5
Strate du bas	42,5	42,9	43,2	6,5	6,3	6,0	21,2	20,7	20,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Aires urbaines de plus de 20 000 habitants</b>									
Strate du haut	5,7	5,85	5,2	42,4	42,6	43,15	13,4	13,7	13,5
Strate intermédiaire haute	10,3	10,0	10,0	24,3	25,05	24,9	19,7	19,8	20,2
Strate médiane	14,9	14,9	15,0	17,1	16,7	16,8	22,0	22,2	22,4
Strate intermédiaire basse	23,3	23,0	23,75	11,3	11,0	10,8	23,0	23,0	23,0
Strate du bas	45,8	46,2	46,0	4,9	4,7	4,35	21,9	21,4	20,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Le mode de classement des collèges selon leur recrutement social et des précisions sur les trois catégories de familles sont indiqués dans l'encadré de la page 40.

Champ : France métropolitaine, collèges publics et privés.

Source : base SCOLARITÉ

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] **Cour des comptes**, *L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous*, Paris, rapport du 14 mai 2010.
- [2] **Merle P.**, « La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? », *Sociologie*, 2011/1, vol. 2, p. 37-50, 2011.
- [3] **Oberti M.**, Préteceille E., Rivière C., *Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne*, Rapport de la recherche réalisée pour la Halde - Défenseur des Droits et la DEPP - ministère de l'éducation nationale, janvier 2012.
- [4] **Obin J.-P., Peyroux C.**, *Les nouvelles dispositions concernant la carte scolaire*, Paris, Rapport au ministre de l'éducation nationale, 2007.
- [5] **Fack G., Grenet J.**, *Rapport d'évaluation de l'assouplissement de la carte scolaire*, École d'Économie de Paris, CEPREMAP, janvier 2012.
- [6] **Green A.**, « Le modèle de l'école unique, l'égalité et la chouette de Minerve », *Revue française de pédagogie*, n° 164, p. 15-26, 2008.
- [7] **Monseur C., Crahay M.**, « Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires : une comparaison internationale », *Revue française de pédagogie*, n° 164, p. 55-65, 2008.
- [8] **Ben Ayed C., Broccolichi S.**, « Hiérarchisation des espaces scolaires, différenciations usuelles et processus cumulatifs d'échec », *Diversité Ville-École-Intégration*, n° 127, p. 35-50, 2001.
- [9] **Broccolichi S., Ben Ayed C., Trancart D.**, (dir.), *Les inégalités socio-spatiales d'éducation : processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales*, Rapport de recherche, 2006.
- [10] **Broccolichi S., Ben Ayed C., Trancart D.**, (coord.), *École, les pièges de la concurrence. Comprendre le déclin de l'école française*, Paris, La Découverte, 2010.
- [11] **Broccolichi S., Ben Ayed C., Trancart D., Mathey-Pierre C.**, « Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite des élèves », *Éducation et formations*, n° 74, MEN-DEPP, p. 31-48, 2006.
- [12] **Broccolichi S., Sinthon R.**, « "Libre choix", hiérarchisation des espaces scolaires et surcroûts d'échecs », in Ben Ayed C., *L'école démocratique. Vers un renoncement politique ?*, Armand Colin, Paris, p. 160-173, 2010.
- [13] **Barthon C., Monfroy B.**, « Illusion et réalité de la concurrence entre collègues en contexte urbain : l'exemple de la ville de Lille », *Sociétés contemporaines*, n° 59-60, p. 43-65, 2005.
- [14] **Barthon C., Monfroy B.**, « Privé, public et ségrégation scolaire », *Diversité Ville-École-Intégration*, n° 139, p. 97-106, 2004.
- [15] **Ben Ayed C.**, « Solidarités ouvrières et réussite scolaire dans la Loire », in Ben Ayed C., *Le nouvel ordre éducatif local. Mixité, disparités, luttes locales*, Paris, PUF, « Éducation et société », p. 62-96, 2009.

[16] **MEN-DEPP**, « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », *Note d'Information*, 11.10, 2010.

[17] **Broccolichi S.**, « Inquiétudes parentales et sens des migrations d'élèves. L'évitement croissant de collèges publics dans un district de la banlieue parisienne », *Les Dossiers d'Éducation et formations*, n° 101, MEN-DEPP, 1998.

[18] **Broccolichi S., Van Zanten A.**, « La fabrication de la ségrégation scolaire : concurrence institutionnelle et fuite des élèves dans la banlieue parisienne », in *Enseignement et démocratie : la démocratisation de l'enseignement en France et en Europe*, CRDP de Franche-Comté, 2002.

[19] **Van Zanten A.**, « Le choix des autres. Jugements, stratégies et ségrégations scolaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 180, p. 25-34, 2009.

[20] **Ben Ayed C.**, « Savoir, vouloir, pouvoir : choix scolaires et désillusions des familles populaires », *Questions Éducatives*, n° 20, PUSE, 2001.

[21] **Ben Ayed C.**, « À qui profite le choix de l'école ? Changements d'établissement et destins scolaires des élèves de milieux populaires », *Revue française de pédagogie*, n° 175, 2011.

[22] **Broccolichi S., Larguèze B.**, Rapport annuel de l'observatoire des parcours scolaires de Chanteloup, 2008.

[23] **Observatoire national des ZUS**, Rapport 2009, Les éditions du CIV, 2010.

[24] **Barthon C., Monfroy B.**, « Sociospatial schooling practices : a spatial capital approach », *Educational Research and Evaluation*, Vol. 16, n° 2, April, p. 177-196, 2010.

[25] **Bouzouina L.**, *Ségrégation sociale et dynamique métropolitaine*, Thèse de sciences économiques soutenue à l'université Lyon II le 3 décembre 2008.

[26] **Oberti M.**, *L'école dans la ville. Ségrégation-mixité-carte scolaire*, Presses de Sciences-Po, 2007.

[27] **Dumay X., Dupriez V., Maroy C.**, « Ségrégation entre écoles, effets de la composition scolaire et inégalités de résultats », *Revue française de sociologie*, 51-3, p. 461-480, 2010.